

PRÉFECTURE DU CANTAL

L/CP

2ème Division.

le Bureau.

Service des Strangers.

Travailleurs Strangers Israélites.

Commission d'Incorporation.

Séance du 20 Janvier 1942.

La Commission d'Incorporation des Strangers s'est réunie à la Préfecture le Mardi 20 Janvier à 15 heures 30 sous la présidence de M. ACCARIE, Secrétaire Général de la Préfecture.

Étaient présents:

- M. ROUFFET, Inspecteur Général du Service Social des Strangers.
 M. BRUGEAUX, Chef de Groupe départemental.
 M. ROEMMER, Médecin délégué du Commissariat à la Lutte contre le Chômage.
 M. BERTAJOU, Inspecteur du Travail.

M. ROUFFET donne lecture de la circulaire N° 76 du 2 Janvier 1942 et commente les directives du Ministère de l'Intérieur s'y rapportant. Après un échange de vues faisant ressortir à l'unanimité la nécessité d'un contrôle sérieux et précis des étrangers et des indésirables et les mesures qu'il y a lieu d'appliquer pour leur meilleure utilisation dans l'économie nationale, le Docteur ROEMMER donne les résultats de la visite médicale à laquelle il a procédé.

39 Juifs étrangers étaient convoqués- 33 ont répondu à cet appel- 3 n'ont pas été touchés par la convocation et 3 n'ont pas répondu.

Les 33 étrangers examinés se répartissent de la sorte.

Admis.

- SELUNCZYK Jacob.
- TYSHLATT Salomon.
- NORMAN Chaim.
- GRUBERG Edouard.
- KNIDCH Henryk.
- SUROWICE Mordechai.
- WAZNER Moszek.
- TEPERMAN Abraham.
- MOSCOVITZ Bruno.
- GOKOWSKI Georges.
- OREZEN Jenzon.
- TEPERMAN Reïse (20 ans).
- PERLES Israël.
- SPRECHER Chaimach.
- CYTRYNOWICZ Jacob.



Après-Travaux réduits.

- LALAVOER Benzion.
- KAPLAN Siegfried.
- LEWINER Moszek.
- RACHER Jules.
- PELTA Machet.
- KLAJMAN Aïraïm.
- LOBOCHITZ Boris.
- PAPPO Albert.

Inertes.

- CYVIE Pinkus.
- ABENI Joseph.
- STROMMANER Jules.
- LOUSMAN Jacob.
- TRAU Simon.
- BELIAK Pavol.
- OSTERREITER Salomon.
- GAMPUNGS Heinrich.
- FISKUS Leib.
- ROSENBERG Wolf.

APTES

Reprenant les dossiers établis pour chaque intéressé, la Commission décide que les nommés:

- SELUNGZYK Jacob.
- GOTKOWSKI Georges.
- PERLES Israel.
- SPRECHER Chaiwach.
- CYTRYNOWICZ Jacob
- TEPERMAN Abraham.

déclarés aptes mais non en surnombre dans l'économie nationale seront assignés à résidence à Chaudes-Aigues.

TYSHLAT Salomon est autorisé à continuer de résider à St-Fleur et KEISCH Henrick à Lacapelle-del-Vivayese.

Les étrangers:

- NORMAN Chaim.
- GRAUBERG Edouard.
- SUROVICZ Merdochay.

MAJZER Moseck

KOCCOVITZ Brune

DREZEN Gerszen

TEPERMAN Moïse (2ème du nom) 20 ans

seront incorporés au Groupe de T.E. 664 à Maurias.

INAPTES.

Les étrangers déclarés inaptes sont reclassés de la façon suivante.

Assignés à résidence à Chaudes-Aigues.

- ABENI Joseph.
- STROMVASSER Jules
- THAU Simon.
- BEILAK Pavel.
- OSTERSETZER Salomon.

Devra rejoindre le centre d'inaptes de Nébouzat

ROSENBERG Wolf. aduill. n. 1111578

Sont autorisés à continuer à résider dans leur lieu de résidence:

- CYVIE Pinkus à Maurias.
- ZOUSHAN Jacob à Labrousse.

Quant au ressortissant allemand G. HOFMANN Henri, en raison des renseignements défavorables recueillis sur son activité, il sera dirigé sur le centre régional de la Bourbeule.

Après-Travaux Réduits.

Quant aux étrangers aptes aux travaux réduits seront incorporés au 664ème G.T.E. à Maurias.

- KAPLAN Siegfried.
- LEVINER Moseck
- PEITA Machet.
- LOBCHITZ Boris.

Le cas de l'étranger IALAWOCHER est réservé et fera l'objet d'une nouvelle enquête, ses travaux de recherches sur le tannage des cuirs pouvant être intéressants pour l'économie nationale.

Les nommés PTACHER Agriculteur et PAPPQ Albert comptables seront incorporés pour ordre et contrôlés sur place.

Quant à l'étranger ELAJMAN Aïraim Sa raison de sa belle conduite pendant la guerre 1914-1918 est autorisé à résider à Aurillac.

M. BRUSSEUX, Chef de Groupe départemental présente ensuite diverses demandes de libération du 66ième G.T.M.

Les dossiers établis aux noms de JACHIMIAK Jacques
SALOMON Gérard

PINKAS Raphaël et SANTOS Martinez Niete étant régulièrement établis et les intéressés remplissant les conditions requises, la Commission décide de les libérer.

SALOMON Gérard et JACHIMIAK Jacques se retirent dans le département de la Haute-Vienne où ils sont autorisés à résider. SANTOS Martinez Niete sera autorisé à rentrer à La Nouvelle où il avait antérieurement son domicile et PINKAS Raphaël sera assigné à résidence à Chaudes-Aigues.

La demande présentée par le Docteur DAVIDOVICI du même groupe est rejetée, l'intéressé sera renvoyé après complément d'enquête sur un centre régional.

M. le Secrétaire Général soumet à la Commission les renseignements recueillis sur divers étrangers dont la situation avait provoqué de la part de la Commission réunis le 23 Décembre 1941 une demande de complément d'enquête.

Les décisions suivantes sont prises à l'unanimité.

BELIAK Emil reconnu apte par la Commission précitée mais ayant fait la preuve de ressources suffisantes est assigné à résidence à Chaudes-Aigues.



GALASKA Abraham à Chaudes-Aigues.
JAKUBOWICZ Jude d°
SIOLNY Otto d°

seront incorporés pour ordre et contrôlés par le Chef de Groupe départemental.

JAKUBOWICZ Jacob-Aurillac.
LESZMAN Lajbus d°
SLUZYNY Abram d°
WEISS Ernest d°
FRANK Netan d°
BOGANSKI Iuek d°

seront incorporés comme T.E. au 66ième

GRIMBERG Eljusz
SZIWMK Joseph.
LIPSZYK Szaja

sera dirigé sur un centre de groupement régional
WALTER Kurt Simon, de moralité douteuse.

Une demande d'allocation au titre de secours aux femmes d'étrangers internés est présentée par Mme HOLIDARZKI de Riom-ès-Montagnes dont le mari a été dirigé sur le Camp du Vernet.

La postulante étant dépourvue de ressources, sa demande fait l'objet d'une décision favorable.

Les demandes de regroupement des familles près de leurs chefs présentées par E. BRUSSEUX en faveur de Tz. espagnols.

MARCEL Garcia Joseph- R. Dason-Laroquebrou.
GONZALEZ BAYOLLO Antonio- La Capelle-Viescamp.
CARRAS Lafuente José- à St-Gérons.
MORAND Sa rtiage Luis "de"
OIL Gans Antonio "de"
MIGUEL Veler Matn. "de"
BLANCO Gonzalez Daniel "de"
Ararajon Estaba Levyguelon
reçoivent des avis favorables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 Heures

55.

le Président,

